

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2014)
Heft: 61

Rubrik: Vos droits

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sylviane Wehrli
Juriste,
ancienne
juge de paix

Quelle suite, après une opposition à un commandement de payer?

«J'ai activé cette procédure après la livraison de marchandises que j'ai commandées et reçues, mais qui comportent des défauts. Que va-t-il se passer?»

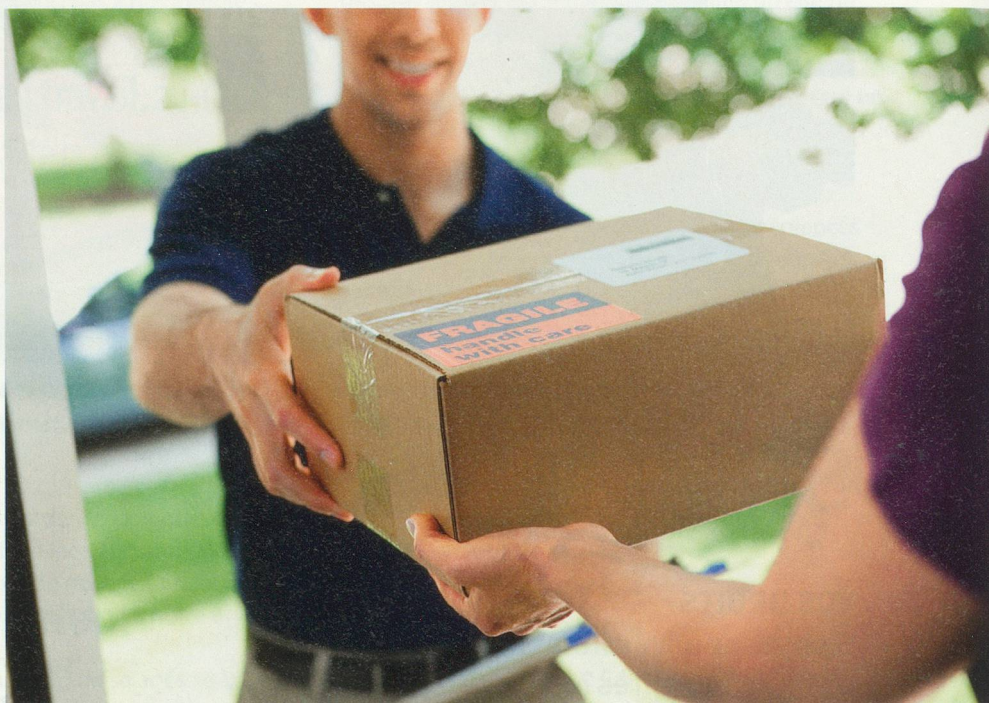
Fabienne, La Chaux-de-Fonds (NE)

L'opposition au commandement de payer a momentanément stoppé la procédure de poursuite. Pour pouvoir la continuer, le créancier doit s'adresser au juge civil; diverses situations peuvent se présenter:

- Si le créancier n'a pas de pièce valant reconnaissance de dette à présenter au juge, par exemple un contrat de vente mentionnant le prix, signé par l'acheteur, il doit ouvrir un procès pour faire établir par le juge le montant qui lui est dû. Il s'agit d'une action en reconnaissance de dette. C'est dans ce cadre que l'acheteur pourra faire valoir son refus de payer en fonction d'un défaut.
- Si le vendeur a fait signer à l'acheteur un contrat de vente mentionnant le prix de la marchandise, ainsi qu'un bulletin de livraison attestant que la marchandise a été livrée, il peut demander, par une procédure sommaire basée uniquement sur les pièces présentées par le créancier et le débiteur, la mainlevée provisoire de l'opposition.

Dans cette seconde hypothèse, la situation juridique de l'acheteur est différente en fonction de l'avis des défauts qu'il a présenté au vendeur:

- Si le défaut a été annoncé par écrit de manière détaillée et précise, il y a des chances que cet écrit empêche le vendeur d'obtenir la mainlevée provisoire, et, pour obtenir son argent, le vendeur devra introduire une action en reconnaissance de dette contre l'acheteur.



Sean Locke Photography

- En revanche, si le défaut n'a pas été annoncé par écrit, le vendeur obtiendra la mainlevée provisoire, sur la base du contrat signé et du bulletin de livraison, ce qui implique que le vendeur pourra demander la continuation de la poursuite. A moins que l'acheteur annule les effets du prononcé de mainlevée provisoire en ouvrant un procès contre le vendeur, à savoir une action en libération de dette; dans le contexte de ce procès, l'acheteur pourra faire valoir l'action en garantie prévue par la loi.

Il faut encore savoir que la poursuite est inscrite au registre

de l'Office des poursuites dès la notification au débiteur et que toute personne peut requérir l'extrait du registre des poursuites, dans la mesure où elle prouve qu'elle a un intérêt à connaître la situation financière du débiteur. Or, celui-ci peut avoir besoin qu'aucune inscription ne figure dans le registre, par exemple pour la recherche d'appartement, la demande d'emprunt bancaire, etc. Si la poursuite n'est pas retirée spontanément par le créancier, le débiteur a la possibilité de s'adresser au juge civil en ouvrant une action en annulation de poursuite pour faire établir que la poursuite est injustifiée et qu'elle doit être radiée.